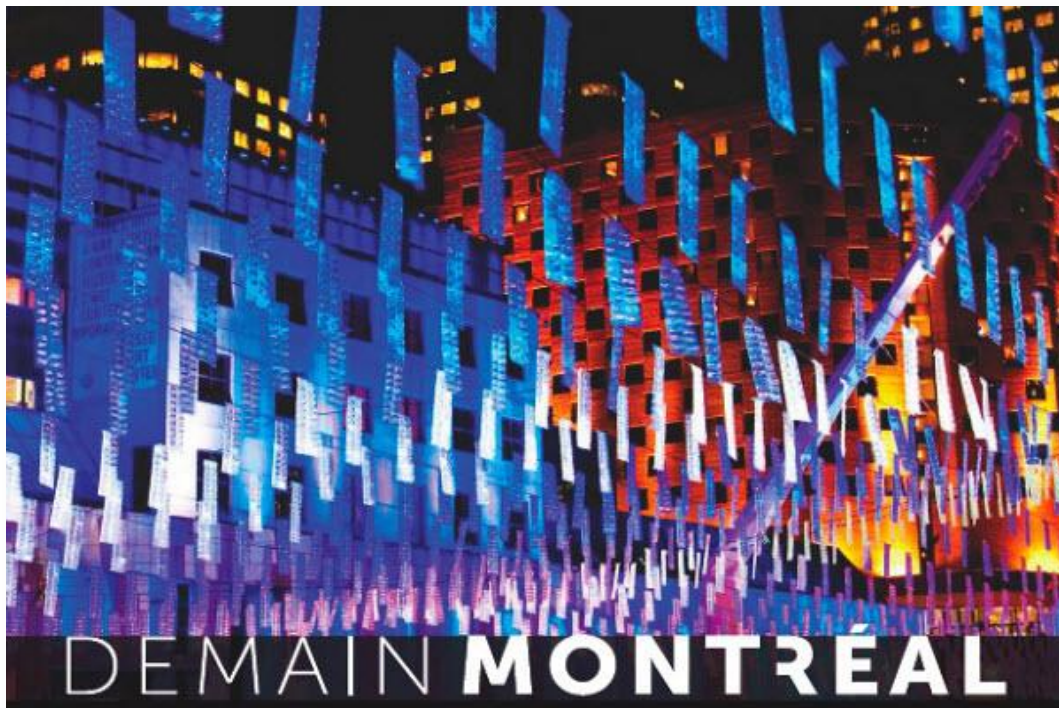


Regroupement des **éco**quartiers

Mémoire

Déposé à l'OCPM dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de Développement de Montréal



Recherche et rédaction : Kelly Duqueine
Supervision : Nicolas Montpetit
27/08/2013

Remerciements

L'équipe du Regroupement des éco-quartiers souhaite remercier tous les éco-quartiers pour leur collaboration et plus particulièrement les membres du CA : Valentina Poch, Emilie Bundock, Sylvain Perron, Claire Citeau, Guy Déziel, Marc Sardi et Frédéric Bourrely.

Avertissement

Le contenu de ce mémoire n'engage que la responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion des personnes dont la contribution est mentionnée ci-haut.

Table des matières

MÉMOIRE SUR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MONTRÉAL	3
Contexte de l'intervention du Regroupement des éco-quartiers (REQ)	3
<i>Pourquoi le REQ participe à la consultation et qu'est-ce qu'il peut apporter au Plan?.....</i>	<i>3</i>
<i>Le Regroupement des éco-quartiers.....</i>	<i>4</i>
<i>Le programme Éco-quartier</i>	<i>5</i>
Priorités défendues par les éco-quartiers.....	6
Education participative et mobilisation citoyenne	7
Les Recommandations préconisées par les éco-quartiers sur les enjeux environnementaux	8
<i>Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions des GES.....</i>	<i>8</i>
<i>Améliorer la gestion responsable de l'eau</i>	<i>9</i>
<i>Améliorer la gestion des matières résiduelles et propreté</i>	<i>11</i>
<i>Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts</i>	<i>12</i>
<i>Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels (densification urbaine et rétention des familles). Erreur ! Signet non défini.</i>	<i>14</i>
<i>Lutter contre les îlots de chaleur en améliorant l'embellissement et le verdissement urbain</i>	<i>15</i>
<i>Développer et soutenir les actions en agriculture urbaine</i>	<i>17</i>
<i>Lutter contre l'utilisation des pesticides.....</i>	<i>18</i>
Conclusion	19
Références.....	20

MÉMOIRE SUR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Contexte de l'intervention du Regroupement des éco-quartiers (REQ)

La conscientisation mondiale à l'égard des problématiques environnementales et des changements climatiques suscite, depuis déjà de nombreuses années, un travail toujours croissant de la Ville de Montréal et de ses partenaires pour y remédier. Ses équipes consacrent ainsi, en collaboration avec de nombreux organismes communautaires locaux tels que le REQ, nombre de leurs actions à la protection de l'environnement, au développement durable et l'aménagement responsable du territoire montréalais.

Nous incitons les citoyens à participer aux consultations publiques afin d'obtenir un milieu de vie plus sain, actif et vert. Nous observons sur le terrain que leur niveau de conscience environnementale s'accroît.

Malgré ses efforts, la Ville a encore beaucoup de travail à réaliser et de nombreux défis environnementaux à relever afin d'améliorer la qualité du milieu de vie de ses citoyens.

Elle doit agir concrètement pour favoriser le développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable du territoire pour sa population actuelle et les générations à venir, en encourageant la participation de tous les acteurs de la société à la prise de décision.

Dans cette perspective et dans le cadre des mandats du programme Eco-quartier, le REQ souhaite appuyer et soumettre des enjeux prioritaires de développement durable et préconiser des recommandations afin que Montréal soit reconnue comme une véritable ville verte répondant aux besoins de sa population.

Pour ce faire, le REQ souligne l'importance qui devrait être accordée à la **mobilisation citoyenne et l'éducation populaire participative** pour la mise en place de mesures et d'actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Depuis plusieurs années, l'organisme et ses membres s'impliquent dans des actions d'Education Relative à l'Environnement (ERE) par le biais d'une approche participative et constructive axée sur des solutions ancrées dans la réalité locale. Car nous sommes convaincus que le changement de notre comportement est influencé par la réalisation d'actions concrètes destinées à modifier notre raisonnement.

Nous sommes présents à l'année sur le terrain avec les citoyens et leurs proposons des actions mobilisatrices, leur permettant de s'engager individuellement et collectivement sur des enjeux touchant à leur milieu de vie et ainsi combattre le sentiment d'impuissance acquise.

Notre approche de l'ERE est orientée sur la résolution de problèmes environnementaux et sociaux à l'aide de solutions issues de la communauté. Nous faisons appel à une diversité de pratiques et de stratégies d'apprentissage de nature critique, créative, expérientielle et participative qui sont orientées **vers l'action, le partage, la transformation sociale et écologique de la société**. Les dimensions émotionnelles, psychologiques et affectives de la relation à l'environnement sont aussi prises en compte.

Les éducateurs des éco-quartiers ne se présentent pas comme des autorités en matière d'environnement, mais bien comme des co-agents de changement. Ils commencent par reconnaître les connaissances environnementales antérieures des participants et les mobilisent afin de co-construire une nouvelle compréhension de notre relation d'interdépendance à l'environnement.

Nos interventions se fondent sur le principe que la mise en pratique de gestes simples et concrets pour l'environnement détient un grand potentiel pédagogique en matière de construction des connaissances, d'acquisition et de partage de savoirs et de prise en charge locale du milieu de vie.

Les éco-quartiers soutiennent les citoyens dans l'atteinte des objectifs suivants :

1. Développer des savoirs et savoir-faire permettant d'améliorer la qualité de vie de son milieu;
2. Amener les citoyens à participer activement à leur communauté;
3. Développer une attitude critique constructive;
4. Appliquer ses apprentissages à différents contextes (travail, loisirs, etc);
5. Réduire son empreinte écologique.

Il est primordial de prendre en compte l'intérêt croissant des citoyens pour les enjeux environnementaux et sociaux, leur souhait pour adopter un comportement respectueux envers la nature et pour s'engager sur le terrain. La participation active procure des effets positifs tant à l'échelle locale, régionale, du pays que de la planète. Ceci constitue **l'une des plus grandes forces d'impact dans le but d'accroître le caractère « nature » de la ville.**

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ)

Le REQ est un réseau d'acteurs fortement enracinés dans l'ensemble du territoire montréalais. En 2013, les 23 membres du Regroupement des éco-quartiers desservent à l'année 90% de la population montréalaise répartie dans 15 des 19 arrondissements, soit près de 1,5 millions de citoyens. Cela lui confère une vision unique qui prend appui sur les forces et les particularités de chaque quartier. Le REQ est la seule organisation environnementale qui peut offrir cette perspective et une aussi vaste vision de Montréal.

Le REQ a mis en place des mécanismes afin qu'il soit reconnu, auprès des décideurs et des acteurs-clés, comme un leader incontournable en Education Relative à l'Environnement (ERE) à Montréal. Ceci grâce à la force et à la cohésion de son réseau, à la rigueur de ses interventions et à son approche constructive axée sur les solutions « terrain » ancrées dans la réalité locale visant à maximiser l'acquisition des savoirs et le transfert des connaissances.

Le REQ réunit les ressources nécessaires à la réalisation de projets sur toute l'île de Montréal et fait la promotion du caractère unique et indispensable du programme Éco-quartier en plus d'intervenir de manière plus précise dans les dossiers environnementaux et sociaux touchants directement les citoyens.

À travers les services aux membres, le réseautage, la coordination de projets et la représentation politique, le REQ plaide pour le droit des citoyens d'avoir un environnement sain et un développement écologiquement viable de leur communauté.



Regroupement des éco-quartiers

3305, rue Masson

Montréal (Qc) H1X 1R3

Téléphone: 514-507-5401

regroupementeq@gmail.com

www.eco-quartiers.org

Le programme Éco-quartier

Instauré par la Ville de Montréal en 1995, le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale ancré dans les milieux locaux. L'objectif est de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie des Montréalais, par le biais d'actions environnementales réalisées PAR les citoyens.

Les organismes porteurs du programme Éco-quartier reçoivent un mandat d'éducation relative à l'environnement de leur arrondissement pour une durée limitée. C'est par une approche centrée sur l'éducation, la sensibilisation, l'information, la formation et la participation active des citoyens qu'ils contribuent à l'amélioration de leur qualité de vie. Le programme Éco-quartier vise avant tout à aider les citoyens à prendre eux-mêmes en charge les défis environnementaux auxquels nous faisons face collectivement.

Quatre volets d'intervention caractérisent le programme :

- 1) **La propreté** (amélioration de ruelles, corvées de nettoyage avec les résidants, sensibilisation à la propreté canine, etc.) ;
- 2) **La gestion écologique des matières résiduelles** (implantation de la collecte sélective dans les logements, commerces et institutions, sensibilisation aux 3RV – Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser, ateliers sur le compostage, création de sites de compostage communautaires, bazars du réemploi, etc.) ;
- 3) **L'embellissement** (distribution et plantation de fleurs, murales, etc.) ;
- 4) **La nature en ville** (plantation d'arbres et arbustes, agriculture urbaine, promotion de la biodiversité, verdissement des espaces vacants, revitalisation des berges, etc.).

Par ses actions, le programme Éco-quartier constitue un partenaire de choix pour intervenir auprès des citoyens étant donné qu'il prône la communication directe auprès de la population. Par ailleurs, le programme est un acteur d'importance dans les arrondissements, non seulement par la création d'emplois et d'opportunités de stages qui permettent à des jeunes d'acquérir des compétences en environnement, mais aussi par son rôle favorisant l'engagement communautaire. Grâce à ces retombées, le programme accroît significativement la portée des programmes municipaux en matière d'environnement et contribue au renforcement des capacités des citoyens.

Priorités défendues par les éco-quartiers dans le mémoire

Dans le cadre des actions que la Ville mènera pour construire le Montréal de demain, le REQ soutient la vision du Plan de Développement de la ville qui consiste à aménager le territoire selon les principes du développement durable.

Pour ceci, l'organisme appuie l'ensemble des priorités visées dans le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Il soutient l'engagement qu'a pris la Ville à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole, une métropole dynamique, équitable et écologique, avec des indicateurs de performance environnementale.

En plus des actions préconisées par la Ville concernant les priorités environnementales et sociales suivantes :

- **Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions des GES;**
- **Améliorer la gestion responsable de l'eau;**
- **Améliorer la gestion des matières résiduelles et propreté;**
- **Améliorer la protection de la Biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts ;**
- **Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels (densification urbaine et rétention de la population).**

Le REQ recommande que la Ville s'engage plus nettement sur les priorités suivantes dans son plan de développement de Montréal :

- **Lutter contre les îlots de chaleur en améliorant l'embellissement et le verdissement urbain;**
- **Développer et soutenir les actions en agriculture urbaine ;**
- **Lutter contre l'utilisation des pesticides;**

Pour le REQ et ses membres, la réussite des actions mises en place concernant l'ensemble de ces priorités reposent essentiellement sur la prise en compte de l'Éducation Relative à l'Environnement (ERE) par le biais des approches suivantes :

- **L'éducation populaire et participative ;**
- **La mobilisation citoyenne.**

Education participative et mobilisation citoyenne

Etat de lieux

Considérant que :

En Education Relative à l'Environnement, on regroupe en trois grandes catégories les types d'interventions éducatives auprès des citoyens :

1. L'approche magistrale (ex : les cours à l'université en ERE)
2. Le marketing social (ex : les campagnes de publicité de Recyc-Québec)
3. L'éducation participative par projet (ex : création d'une ruelle verte)

Le marketing social est le plus souvent l'approche utilisée par les organismes environnementaux. Chacune de ces approches de l'ERE a ses mérites, mais, selon les études, l'éducation participative est la plus efficace en matière de changement de comportement durable et de renforcement des capacités.

Recommandations

L'éducation participative et la mobilisation citoyenne étant primordiales afin d'agir concrètement pour des changements durables de comportement éco-citoyen et de consommation responsable, le REQ préconise de :

- Planter un programme d'éducation relative à l'environnement (ERE) tel que le programme Eco-quartier dans l'ensemble des arrondissements. Actuellement, notons que 15 arrondissements sur 19 sont dotés d'un éco-quartier ;
- Coordonner avec divers organismes communautaires locaux des activités éducatives et pratiques en milieu scolaire et parascolaire en lien avec les priorités mentionnées ci-dessous. Le REQ est convaincu que le changement de notre comportement est influencé par la réalisation de différentes activités destinées à modifier notre raisonnement. C'est dès le plus jeune âge que ce changement de comportement peut avoir un impact durable sur les choix de vie ;
- Stimuler l'émergence d'initiatives citoyennes en multipliant les occasions de proximité, de rencontres par la mise en place d'actions locales et collaboratives. Ceci en encourageant les demandes des citoyens et en les accompagnants dans le processus de réalisation de leurs projets (exemples : ruelles vertes, carrés d'arbres, partage d'équipements et de biens) ;
- Optimiser le partenariat avec les organismes communautaires locaux afin de bonifier les projets actuels et développer des projets répondant aux attentes des citoyens.



Création d'une ruelle verte – Eco-quartier Peter McGill

Recommandations préconisées sur les enjeux environnementaux et sociaux de Montréal

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions des GES

Etat des lieux

Considérant que :

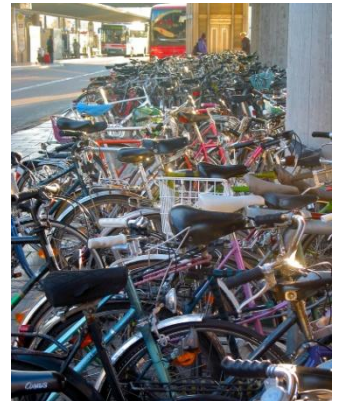
- La Ville de Montréal a comme principal objectif de **réduire de 30%** les émissions de GES d'ici 2020 par rapport à 1990, ce qui contribuerait à réduire les émissions de polluants atmosphériques et aurait ainsi un effet bénéfique sur la qualité de l'air ambiant ;
 - De nombreuses sources de pollution de la qualité de l'air existent à Montréal, telles que le **transport** qui se développe avec une augmentation du nombre de véhicules sur les routes depuis plusieurs années, la présence d'un grand nombre d'**industries** (surtout à l'est de l'île), et le **chauffage au bois** résidentiel à l'origine du smog hivernal ;
 - Le transport est la principale source d'émissions de GES (**48% des émissions**). Même si le transport actif et alternatif se développe et l'offre de service de la STM a été majorée de 26% depuis 2008, entraînant une hausse du nombre d'utilisateurs, la Ville n'a rempli que 25% de ses engagements à mi-chemin de son plan de transport ;
 - Nous pouvons souligner les efforts certains de la ville de Montréal ces dernières années, comme le prouve le **bilan plutôt positif de la qualité de l'air en 2012**. Cette année-là, l'île a connu 49 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 15 jours dus au smog (uniquement pendant la période hivernale). Par rapport à 2008, c'est une baisse notable de 18 jours. Autre bonne nouvelle, la qualité de l'air dans l'est de l'île s'est nettement améliorée. Le dioxyde de soufre, le sulfure d'hydrogène et le benzène à leur plus bas niveau depuis 12 ans. Ceci s'expliquerait par le règlement auquel l'agglomération de Montréal est soumise depuis 2002 et qui limite les émissions dans l'atmosphère en exigeant l'obtention d'un permis d'émission.
- Également, l'augmentation des épisodes de smog hivernal dans la métropole au cours des dernières années ont fait prendre conscience que l'utilisation des systèmes de chauffage au bois en milieu résidentiel constitue une source importante de pollution atmosphérique. Ainsi, une réglementation avait été mise en place en 2009 visant à interdire l'installation d'un appareil de chauffage au bois excluant un appareil à granulés. Les campagnes de sensibilisation sur la pollution causée par ce type de chauffage et la mise en place d'un programme de remplacement de ces appareils par des équipements utilisant des combustibles plus propres (feuert.org), pour lesquels les éco-quartiers ont participé pourraient aussi avoir eu un impact positif. Saluons enfin la dernière réglementation en date du 21 août 2013 exigeant de rendre inopérant tout appareil ou foyer utilisant un combustible solide d'ici le 31 décembre 2020 ;
- Toutefois, des défis de taille attendent encore la Ville ainsi que ces concitoyens pour améliorer la qualité de l'air ambiant à Montréal. En effet, les particules fines, appelées PM2.5, qui viennent se loger profondément dans les poumons, sont encore trop présentes dans l'atmosphère de la métropole, particulièrement l'hiver. Aussi, le nombre de journées où la qualité de l'air est seulement « acceptable » dépasse, dans la quasi-totalité des stations, 150 jours en 2012 avec un record dans le centre-ville (188). Enfin la mauvaise qualité de l'air à l'intérieur des écoles est toujours plus problématique et encore peu prise en compte.

Recommandations

Afin d'améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre, le REQ préconise de :

- **Réduire la dépendance à l'automobile** en assurant les engagements pris dans le Plan de transport. Il s'agirait d'augmenter la mobilité, le réseau et développer une offre diversifiée du transport collectif (ex : assurer la prolongation des lignes de métro, développer le réseau de trains dans l'agglomération, augmenter le nombre de voies prioritaires des autobus, s'assurer que l'offre est accessible et fiable, favoriser le « cocktail-transport », intégrer le tramway, accroître le réseau électrifié). L'effort devrait surtout être fait sur le développement du transport actif (marche/vélo) et alternatif (covoiturage/autopartage/automobile électrique) qui sont essentiels afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens :

- aménager plus de sentiers urbains, zones piétonnières et réseaux cyclables,
- assurer la sécurité du transport actif (ex : élargir les pistes cyclables et les séparer de la route, les surélever aux croisements, aménager plus de stationnements pour les vélos, élargir les trottoirs, agrandir les zones 100% piétonnières),
- promouvoir les nouveautés en ce qui concerne l'offre en transport alternatif, actif et collectif montréalais,
- inciter les citoyens à emprunter les transports actifs et collectifs en réduisant les zones de stationnements du centre-ville et en les transformant en aires de repos,
- continuer à soutenir et développer des campagnes de sensibilisation du transport actif dans les écoles (ex : Pédibus, Vélobus),
- développer le système d'auto-partage tel que Communauto,
- soutenir et encourager le covoiturage pour les déplacements maison-travail et permettre l'utilisation des voies prioritaires pour ce mode de transport alternatif.



Crédit photo : Alain Roullier - Flickr

- **Soutenir les actions d'éducation relative à la réduction des émissions de GES** axées sur une approche par projet terrain réalisées par des organismes locaux (exemple : sensibilisation à la réduction de la consommation énergétique, au transport actif et alternatif, au verdissement) ;
- **Sensibiliser** et mobiliser la population à l'**éco-conduite** ;
- Etre plus incisif sur l'application de l'interdiction de la **marche au ralenti** des véhicules ;
- Favoriser la **diminution des déplacements** des camions et de la machinerie lourde sur l'île de Montréal ;
- Mettre en place un **plan d'action** visant la réduction de la consommation d'énergie ;
- Accentuer la promotion des gestes simples visant à réduire la consommation énergétique au quotidien auprès des citoyens et ICI ;
- Intensifier la sensibilisation à la problématique du **chauffage au bois** et la promotion de programmes (*Feu Vert*) ;
- Réglementer la **réduction de la consommation énergétique dans la construction** ;
- Intensifier la **végétalisation** de la ville en plantant des arbres et plantes indigènes ;
- Amener les arrondissements à mettre en place des réglementations **d'éco-habitation** quant aux nouvelles constructions rendant obligatoire l'inclusion de mesures et de nouvelles technologies d'efficacité énergétique (matériel perméable, isolation, ventilation, récupération de chaleur) et l'intégration de systèmes d'énergies renouvelables (ex: géothermie, chauffe-eau solaire, cogénération, etc.) ;
- Renforcer l'information sur les futures usines de **biométhanisation et de compostage**.

Améliorer la gestion responsable de l'eau

Etat des lieux

Considérant que :

- La gestion responsable de l'eau est un enjeu qui soulève chez nous un enthousiasme toujours plus grand depuis 2010, année à laquelle le REQ a accepté de coordonner la **Patrouille bleue** ;
- L'eau est un **bien commun** et non une marchandise, un droit fondamental pour lequel tous les citoyens doivent avoir accès en bonne qualité et en quantité suffisante et qu'il s'agit de préserver selon tous les moyens ;
- Montréal est entourée du fleuve St-Laurent, l'une des plus importantes artères fluviales en Amérique du Nord. Ainsi même si l'eau y est abondante et de bonne qualité ceci entraîne des enjeux environnementaux majeurs, essentiellement reliés à la **surconsommation et au gaspillage** de cette ressource collective ;
- **La quantité d'eau potable produite à Montréal est très élevée** en comparaison avec d'autres grandes villes nord-américaines. Ceci s'explique essentiellement par l'état vétuste de certaines parties du réseau d'aqueduc et la présence d'équipements défectueux ou non conformes au sein de très nombreux ICI ;
- La Ville de Montréal souhaite **réduire de 15% la production d'eau potable** d'ici 2015 par rapport à l'an 2000 ;

- Les Montréalais, comme les Québécois sont parmi les **plus grands consommateurs d'eau au monde** avec une moyenne résidentielle d'environ 386 litres d'eau potable par jour. C'est 70% de plus qu'un Ontarien et 40% de plus que la moyenne canadienne ;
- Il existe 6 usines de production d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal, mais **seulement une station d'épuration des eaux usées** traite près de la moitié des eaux usées du Québec. Toute l'eau usée sanitaire qui provient des maisons ou ICI et l'eau de pluie qui tombe sur l'île, est récupérée, épurée et retournée au fleuve Saint-Laurent. Par contre, en cas de forte pluie, une partie des eaux usées est rejetée directement dans les cours d'eau sans n'avoir subi aucun traitement, ce qui induit une contamination des rives montréalaises. La principale responsabilité revient à la forte minéralisation du sol qui le rend imperméable et augmente ainsi considérablement la quantité d'eau de pluie drainée vers le réseau d'égouts ce qui accentue la problématique des surverses.

Nous saluons la **nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau** instaurée à la fin du mois de juin 2013 pour les citoyens et les ICI. De nombreuses autres actions devront encore être mises en œuvre tel que l'installation plus massive de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI), la facturation de l'eau (comme l'électricité) et autres programmes incitatifs pour diminuer le niveau de consommation et donc de production d'eau potable.

Recommandations

Afin d'améliorer la gestion responsable de l'eau, le REQ préconise de :

- Continuer à **réduire à la source la production d'eau** potable en réduisant la consommation (ex : réparer les fuites et moderniser le réseau d'aqueduc afin d'assurer sa sécurité et son efficacité) ;
- Instaurer un programme **d'installation des compteurs d'eau** à l'ensemble des ICI de Montréal et leur **facturer** l'eau quand leur consommation dépasse la limite autorisée afin d'appliquer le principe de consommateur-payeur;
- Renforcer la **rénovation** du réseau d'aqueduc en investissant plus dans les réparations ;
- Remplacer les surfaces étanches par des **surfaces poreuses** laissant l'eau percoler dans le sol et inciter les entreprises de construction à utiliser ce matériel dans le bâtiment ;
- Encourager les citoyens à **enlever les surfaces minéralisées** et les remplacer par des surfaces perméables et/ou des végétaux et régler le pourcentage des aires pouvant être pavées sur les terrains des ICI ;
- Réduire à la source le **rejet de polluant** en recourant à des mesures incitatives telles la tarification des rejets d'eau usée et en sensibilisant les ICI à la réglementation et à l'installation de systèmes de traitement ;
- **Aménager** le territoire en exigeant une meilleure gestion des eaux de pluie (ex. : Installation et promotion de barils de récupération d'eau de pluie, de bassins de rétention à plantes filtrantes, de chaussées à réservoir), un verdissement accru des zones asphaltées, une redirection des eaux de pluie vers les zones vertes, etc. ;
- Accentuer la sensibilisation et mobilisation des citoyens et ICI afin d'installer **des barils de récupération d'eau de pluie, systèmes et appareils d'économie d'eau potable** ;
- **Soutenir les actions d'éducation relative à la gestion responsable de l'eau** axées sur une approche par projet terrain réalisées par des organismes locaux ;
- Favoriser la **plantation d'espèces végétales indigènes** ayant une bonne capacité d'absorption des contaminants bactériens ou métalliques ;
- Sensibiliser à **l'usage du paillis** dans les aménagements paysagers afin de diminuer les besoins en arrosage ;
- Sensibiliser aux impacts des **fuites d'eau** et à la récupération des **eaux grises** ;
- Être plus incisif sur le respect des mesures concernant la rétention d'eau ;
- Soutenir des campagnes d'utilisation de **bouteilles d'eau réutilisables** et exiger **l'interdiction de l'eau embouteillée** dans les institutions publiques (surtout dans les écoles) ;
- Mobiliser les citoyens à s'impliquer dans des actions de préservation de cette ressource.



Les patrouilles environnementales des éco-quartiers soutiennent la qualité de l'eau du robinet

Améliorer la gestion responsable des matières résiduelles et propreté

État des lieux

Considérant que :

- La **saine gestion des matières résiduelles** se trouve au cœur de nos préoccupations et de notre mandat d'éducation relative à l'environnement car cette thématique concerne de nombreux enjeux environnementaux : gaspillage de ressources, pollution, émission de GES, etc. **Toute l'année, les 23 membres du REQ sensibilisent et priorisent la réduction à la source, au réemploi, recyclage et le compostage (3RV)** auprès des citoyens, par le biais d'ateliers dans les écoles, de formations dans leurs locaux, de kiosques, l'implantation de compostage communautaire et en réalisant des opérations de porte-à-porte. Ils organisent également régulièrement des corvées de nettoyage ;



Crédit image : Communauté métropolitaine de Québec

- La Ville souhaite **recupérer 80%** des matières recyclables, organiques des RDD (Résidus Dangereux Domestiques), des résidus de CRD (Construction, Rénovation, Démolition) et des encombrants d'ici 2019 ;
- L'agglomération de Montréal **génère des quantités très élevées** de matières résiduelles, du fait de son importante population et du grand nombre d'industries, commerces et institutions (ICI), qui, pour la plupart sont considérées comme des ressources mais dont la majorité est encore acheminée dans les sites d'enfouissement ;
- Même si des progrès ont été enregistrés au cours des cinq dernières années (la quantité de matières enfouies a chuté de 133 000 tonnes depuis 2008, ce qui représente une baisse de 18 %) **seulement 58% des matières recyclables sont récupérées (de même pour les RDD et CRD) et 12% des matières organiques sont récupérées ;**
- Dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014, la Ville de Montréal vise un **taux de récupération de 60% des matières organiques**. Selon les données les plus récentes, la Ville accuse un retard par rapport à son objectif, avec un taux de récupération de 12% des matières organiques (Ville de Montréal, 2012) ;
- Les 19 arrondissements doivent implanter la **collecte des résidus alimentaires** à domicile sur l'ensemble de l'île d'ici 2020 et encore peu d'initiatives ont été mises en place. Pourtant le compostage est LA solution à mettre en place à Montréal afin de faire chuter les quantités envoyées à l'enfouissement. (déchets organiques = 40% de nos poubelles) ;
- La gestion des Résidus Domestiques Dangereux (RDD) et des produits électroniques (TIC : Technologies de l'Information et des Communications), représente aussi un enjeu de taille en raison des quantités générées en constante progression et des enjeux environnementaux qui y sont reliés. La population est encore peu consciente de cette problématique.

Recommandations

Afin d'améliorer la gestion responsable des matières résiduelles, le REQ préconise de :

- Continuer à appuyer **l'action des entreprises d'économie sociale, collaborative et soutenir les organismes en ERE locaux** dans leurs campagnes de sensibilisation au **réemploi** et aux **collectes environnementales** offertes par les arrondissements (matières recyclables, compostables, résidus verts, sapins de Noël, RDD, encombrants, etc.) ;
- Accentuer la promotion des **sacs réutilisables et bacs de recyclage** auprès des citoyens;
- Promouvoir les gourdes d'eau et développer une **politique de dissuasion** concernant la vente et la distribution de **l'eau embouteillée** ;
- Augmenter les campagnes de sensibilisation et de mobilisation au recyclage, au réemploi, au compostage et à l'herbicyclage et assurer l'harmonisation des pratiques dans l'ensemble des arrondissements ;

- Assurer l'implantation de la **collecte des matières recyclables et compostables** dans l'ensemble des arrondissements en mettant à niveau les réglementations ;
- Soutenir et développer les **initiatives locales de compostage communautaire** ;
- Continuer à **subventionner les compostières domestiques** permettant aux citoyens intéressés d'en obtenir à des prix avantageux ;
- **Favoriser le compostage domestique** (+ communautaire) qui est LA solution de compostage la plus écologique ;
- Déployer la collecte des matières recyclables et compostables dans tous les lieux publics et institutions (écoles) ;
- Développer des techniques afin de **valoriser le polystyrène et le polystyrène expansé**.
- Assurer la construction et la mise en service des 4 infrastructures de compostage et de celle de biométhanisation et promouvoir leur mise en service et leurs bénéfices ;
- Renforcer la sensibilisation et la mise en place d'actions pour accroître l'intérêt au **réemploi** ;
- Adopter une directive pour que les événements à Montréal soient **éco-responsables** et soutenir leurs initiatives ;
- Augmenter le réseau des **écocentres** et sensibiliser la population à utiliser le service ;
- Intensifier la mobilisation des citoyens à participer à des **corvées de nettoyage** dans les rues, ruelles, parcs et espaces verts et soutenir les initiatives ;
- Favoriser la **numérisation** au détriment de la photocopie dans les ICI ;
- Promouvoir la réduction de la consommation et sensibiliser à l'**obsolescence programmée** ;
- Afin d'encourager le réemploi, développer la **création de points de collecte** d'objets réutilisables (vêtement, livre, vaisselle, etc.) qui soient accessibles ;
- Mobiliser la population à s'impliquer localement dans des actions de 3RV ;
- Mettre en place des **réglementations dissuasives** auprès des compagnies sur la consommation et la vente d'emballages et l'utilisation du plastique n°6 ;
- Rééditer le magazine « **Consommer autrement** » afin de mettre à jours les acteurs et adresses de réemploi.



Compostage communautaire avec l'éco-quartier Saint-Léonard

Améliorer la protection de la Biodiversité, des milieux naturels et des espaces

Etat des lieux

Considérant que :

- La protection de la biodiversité urbaine, des milieux naturels et des espaces verts est un enjeu environnemental qui interpelle les éco-quartiers dans le cadre de leur mandat de promotion de la **nature en ville**. Le REQ et ses membres réalisent de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation relative à cette thématique ;
- Dans un contexte de crise environnementale urbaine où l'importance de la nature pour la qualité de vie en ville est de plus en plus reconnue, **la protection de la biodiversité fait maintenant partie des préoccupations des collectivités** (atténuation des impacts de l'empiètement urbain sur la biodiversité locale et responsabilisation des villes au phénomène de l'érosion de la biodiversité) ;
- La Ville de Montréal s'est engagée récemment dans une démarche de réflexion en vue du développement d'une **stratégie et d'un plan d'action rassembleurs en faveur de la biodiversité à Montréal** ;
- Montréal se situe dans une zone où la biodiversité est la plus élevée du Québec. Parcs de quartier, grands parcs urbains, prairies, bois ou milieux humides, plans d'eau, ruisseaux intérieurs, terrains publics ou privés végétalisés, arbres sur rue, ruelles vertes, jardins potagers, etc., sont autant de lieux qui abritent la faune et la flore. **Cette grande diversité des milieux naturels et espaces verts à Montréal** apporte ainsi un fort potentiel d'aménagements verts pour la biodiversité et contribuent grandement à la qualité de vie des citoyens ;

- Durant les siècles derniers, à Montréal, le défrichage à des fins agricoles et l'urbanisation croissante du territoire ont grandement modifié les espaces naturels, ce qui a eu un **impact important sur la perte de biodiversité locale** ;
- Montréal est en voie d'atteindre l'objectif de **protection de 6% du territoire terrestre** qu'elle s'est fixé. C'est un pas à souligner, mais c'est un chiffre encore faible en comparaison avec l'objectif international de **17%** inscrit au PMAD ;
- Les milieux naturels situés à l'intérieur des terres de la ville constituent seulement 9,7% de la superficie intérieure du territoire et **le couvert arborescent représente seulement 19% du territoire** ;
- Malgré la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adopté en 2004, encore beaucoup de milieux naturels sont en **danger de disparition** ;
- **La disparition de la faune à Montréal** telle que les papillons monarques, chauves-souris ou autres oiseaux et insectes est inquiétante ;

Recommandations

Afin d'améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts, le REQ préconise de :

- **Soutenir les actions d'éducation relative à l'environnement** axées sur une approche par projet terrain réalisés par des organismes locaux engagés en faveur de la protection de la biodiversité et des milieux naturel afin de soutenir le patrimoine naturel de Montréal et **l'implication active des Montréalais pour sa protection** ;
- Appuyer les actions des entreprises **d'économie sociale** et des OBNL dans ce domaine ;
- **Intensifier la diffusion d'information sur les enjeux liés à la biodiversité** et à la diminution de l'habitat naturel dans les villes auprès de la population ;
- **Appuyer les projets de plantation d'arbres et plantes indigènes** qui attirent la faune telle que les oiseaux, les papillons monarques et permettent ainsi de développer la biodiversité ;
- Sensibiliser les citoyens à planter des arbres et plantes indigènes sur leur terrain et à agir pour la préservation de la biodiversité ;
- **Réduire l'uniformisation de l'environnement**, lors de travaux d'aménagement dans le domaine public, en diversifiant la plantation d'arbres indigènes. Ceci favorisera sans aucun doute une plus grande biodiversité et permettra ainsi de mieux lutter contre les maladies et la présence d'insectes ravageurs (Interdire les plantations massive d'une même espèce d'arbre) ;
- Promouvoir et développer plus de programmes de protection de la biodiversité urbaine permettant aux citoyens de s'impliquer ;
- Valoriser la pratique de **l'apiculture urbaine** ;
- **Soutenir le développement d'initiatives d'agriculture urbaine et de jardins collectifs** en subventionnant et convertissant des zones vertes ;
- Développer et soutenir l'organisation des **promenades urbaines**, essentiellement dans les secteurs densément peuplés afin de faire (re)découvrir la nature en ville aux résidents et les sensibiliser à l'apport du verdissement pour leur qualité de vie et pour la protection de la biodiversité ;
- Prendre en compte la protection des milieux naturels et leur développement lors des **plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire** de la Ville ;
- **Développer les réglementations** pour la protection des milieux naturels en ville ;
- **Réhabiliter les friches industrielles** inutilisées et les rives érodées qui sont souvent fréquentées par plusieurs espèces de faune et flore et qui possèdent un fort potentiel de réhabilitation de l'habitat naturel.



Crédit photo : Espace pour la vie

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels (densification urbaine et rétention des familles)

Etat des lieux

Considérant que :

- Montréal est reconnue pour la vitalité de ses quartiers. Sa force est également la concentration de sa population : **60% réside à 15 km du centre**, ce qui garantit un développement d'une offre de service diversifiée.
- La Ville de Montréal souhaitait **réduire de 25% le solde migratoire** entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 24 à 44 ans qui quittent la ville chaque année.
- La Ville souhaite faire de Montréal un milieu de **vie sain, actif et sécuritaire**. Soutenir un développement résidentiel abordable, équitable, fiable et écologique, donc adapté aux besoins des familles ;
- Toutefois, des défis de taille attendent la Ville. Car le modèle d'urbanisation de ces 50 dernières années concernant le développement de la grande région de Montréal est reconnu aujourd'hui comme **non viable** et devient ainsi difficile à justifier. En effet, l'aménagement du territoire, axé sur l'étalement urbain s'est essentiellement réalisé autour de la dépendance automobile. Ce modèle entraîne d'importants coûts environnementaux, mais aussi économiques et sociaux. L'impact négatif sur la qualité des milieux de vie résidentiels et sur la forte migration de ses résidents pour vivre sur la rive nord ou sur la rive sud (ex : pour être plus proche d'un emploi) est considérable ;
- Une importante partie de la population vit dans des **conditions défavorables** (23 % des ménages montréalais vivent sous le seuil de faible revenu) ;
- Il existe des **écarts notables entre les quartiers**, certains secteurs ayant peu d'accès au logement abordable, sain et sécuritaire, au transport collectif, aux services, à la vie culturelle et sportive.

Recommandations

Afin d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, le REQ préconise de :

- **Réduire l'aménagement du territoire axé sur l'étalement urbain** qui entraîne une dépendance à l'automobile et un effritement du tissu social ;
- **Réglementer l'urbanisation** autour de la qualité de vie de ses citoyens, aux services de proximité et à la sécurité pour tous, notamment celle des enfants et des personnes âgées ;
- Organiser la croissance de la ville de manière **compacte** afin d'offrir **une vie de quartier et des services de proximité** ;
- **Organiser l'espace dans une perspective d'équité et de vie communautaire dynamique**, c'est-à-dire, aménager les milieux de vie existants et futurs en collaboration avec les organismes de quartier pour qu'ils soient diversifiés en termes de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs, adaptés et accessibles pour tous les âges et types de ménage;
- Inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels s'inscrivant en harmonie avec la **mixité sociale, le patrimoine architectural, l'environnement et les attentes des familles**;
- Développer les **consultations auprès des résidents** afin de connaître leurs besoins et d'améliorer leur cadre de vie et la qualité résidentielle ;
- Développer et promouvoir **les logements sociaux, coopératives d'habitations** ;
- **Renforcer le réseau de transport collectif** afin qu'il soit rapide, étendu et qu'il réponde aux besoins d'une population diversifiée.



Crédit photo : Ville de Montréal

- **Intégrer et favoriser les transports actifs** en créant davantage de rues partagées et d'espaces communs et conviviaux prenant en compte le verdissement et les zones de circulation. Mais aussi en réglementant l'aménagement urbain afin de **favoriser les trajets actifs courts** du lieu d'habitation aux commerces, écoles, etc. ;
- **Soutenir des initiatives permettant aux citoyens de s'investir dans leur milieu de vie** (jardins collectifs, ruelles vertes, projets d'agriculture urbaine, de toitures végétales, de stationnements verts, etc.) ;
- **Bonifier la vie culturelle et sportive** locale en multipliant les interventions et les projets communautaires ;
- Offrir une variété de types de logement, de densité et de coûts afin de **favoriser la mixité socio-économique** ;
- Soutenir les organismes qui font la **promotion de saines habitudes de vie**, notamment les organismes locaux engagés à mettre en place des actions d'éducation relative à l'environnement ;
- Sensibiliser et responsabiliser les citoyens, les commerces, les institutions et les organismes à la **réduction des matières résiduelles, à l'entretien et à la propreté du domaine public et privé, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement** ;
- Valoriser les partenariats entre **milieux environnementaux et sociaux, mais également interculturels** ;
- **Développer le soutien à l'économie solidaire, collaborative et sociale** ;
- Inclure une obligation substantielle de **verdissement** (au moins 20%) pour tout nouveau développement immobilier et commercial ;
- Accorder une attention particulière à la **propreté et à l'embellissement** des espaces publics, en **uniformisant les réglementations et la sensibilisation** dans l'ensemble des arrondissements ;
- Développer plus de **mesures d'apaisement** de la circulation dans les rues résidentielles et autour des écoles ;
- **Intensifier les initiatives** pour modifier le cadre de vie et la dynamique des secteurs défavorisés.

Lutter contre les îlots de chaleur en améliorant le verdissement urbain et l'embellissement

Etat des lieux

Considérant que :

- La température dans les villes atteint entre **5 et 10° de plus** que dans les régions aux alentours. L'écart peut atteindre jusqu'à 12 °C.
- Les gaz à effet de serre, la disparition des milieux naturels en ville, la minéralisation des sols, l'étalement urbain, l'utilisation de matériaux absorbant la chaleur, le grand nombre d'industries et de véhicules à moteur sont autant de facteurs qui influencent ces écarts de température et l'intensité des îlots de chaleur ;
- Le plus grand accumulateur de chaleur en ville est **l'asphalte** ;
- Les îlots de chaleur ont des impacts négatifs sur l'environnement et la santé des citoyens. Ils contribuent à la formation du smog, à la mauvaise qualité de l'air dans les bâtiments, à une consommation d'énergie plus grande pour rafraîchir l'air et à un impact sur la santé (stress thermique, malaises, aggravation de maladies chroniques, etc).
- La lutte contre les îlots de chaleur par le verdissement urbain et l'embellissement sont une priorité pour le REQ. C'est un enjeu environnemental et social qui interpelle les éco-quartiers dans le cadre de leurs mandats de promotion **de la nature en ville**. Le REQ et ses membres réalisent d'ailleurs de nombreuses actions de sensibilisation, mobilisation et d'éducation relatives à cette thématique ;
- La Ville de Montréal souhaite **passer la canopée de 20% à 25%** d'ici 2025 par rapport à 2007. La lutte contre les îlots de chaleur est un des principal objectif avec l'amélioration de la qualité de l'air ;
- En regard des grandes villes nord américaines, **Montréal est considérée comme une Ville verte avec un bel indice de canopée** grâce à ses nombreux espaces verts et milieux naturels (Parcs de quartier, grands parcs urbains, prairies, bois ou milieux humides, plans d'eau, ruisseaux intérieurs, terrains publics ou privés végétalisés, arbres sur rue,

ruelles vertes, jardins potagers, etc.). Cette grande diversité des milieux naturels et espaces verts à Montréal contribue grandement à la qualité de vie des citoyens ;

- Par contre, selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal, **Montréal est en déficit nature** avec une moyenne autour de 1,2ha d'espaces verts/1000habitants, alors qu'il est reconnu que 4ha/1000 habitants devrait être le minimum et que bien des villes dans le monde l'ont atteint ou dépassé (ex. : Montpellier, Bordeaux). On peut en effet noter qu'il existe de grands écarts entre les quartiers de Montréal car de nombreuses zones sont réellement problématiques avec une grande intensité d'îlots de chaleur ;

- **Le verdissement en ville fournit une panoplie de services écosystémiques** et participe à l'embellissement des rues et des friches urbaines. L'assainissement de l'air et de l'eau, la régulation microclimatique, une plus grande résilience devant les événements climatiques extrêmes, le contrôle des inondations, une meilleure santé ainsi que l'accès à des espaces de loisirs en sont des exemples.

Recommandations

Afin de lutter contre les îlots de chaleur en ville, le REQ préconise de :

- **Soutenir les actions d'éducation relative à l'environnement** axées sur une approche par projet terrain réalisées par des organismes locaux engagés en faveur du verdissement et de l'embellissement, qui, par leurs réalisations, contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur à Montréal et à l'implication active des Montréalais pour les réduire (ex : corvées de nettoyage, l'embellissement de carrés d'arbres, la création de ruelles vertes, toits verts, murs végétaux, de jardins collectifs, la plantation et l'offre de fleurs, plantes, arbustes et arbres) ;

- **Favoriser un verdissement croissant** en exigeant sur l'ensemble de l'île qu'au moins **20%** de la superficie d'un terrain accueillant de nouveaux projets immobiliers soit aménagée avec des plantes, arbres ou arbustes en pleine terre et un verdissement dans les stationnements ;

- **Agrandir la canopée** en plantant ou soutenant la plantation d'arbres, arbustes et vignes et favoriser la création de murs végétaux et de toits verts ;

- **Continuer à protéger les espaces verts et boisés dans les villes, car ils sont source de fraîcheur ;**

- Soutenir la création de plus de **quartiers 21** ;

- **Remplacer**, partout où c'est possible (stationnements, toits, terrasses, talus, voirie et friches urbaines), **le pavé uni** sur les terrains municipaux et des ICI **par des végétaux** ;

- Contraindre à **installer des toits blancs ou verts** lors de la rénovation ou construction de nouveaux bâtiments ;

- Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux problèmes reliés à **l'utilisation excessive de la climatisation** (effets négatifs sur l'environnement, la santé, surconsommation de l'énergie) en expliquant qu'elle n'a aucun impact pour réduire les îlots de chaleur ;

- Sensibiliser et informer les citoyens sur les **nombreux services rendus par la nature et les enjeux liés au verdissement et l'embellissement** (qualité de l'air, îlots de fraîcheur, ombrage, amélioration de la qualité de vie, rétention de l'eau,...) et les mobiliser à participer à l'embellissement et au verdissement de leur quartier ;

- Promouvoir les **nombreux bienfaits de la nature pour l'humain**, tant sur le plan physique que psychologique ;

- Informer les citoyens sur les avancements réalisés des **ceintures vertes et bleues de l'agglomération** ;

- **Développer l'accessibilité à des espaces de nature en ville** (réalisation d'aménagements pour rendre les sites ouverts au public afin qu'il puisse en profiter) ;

- **Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et du nombre de jardins collectifs.**



Crédit photo : Regroupement des jardins collectifs du Québec



Une ruelle verte à l'éco-quartier Sainte-Marie

Développer et soutenir les actions en agriculture urbaine

Etat des lieux

Considérant que :

- L'agriculture urbaine (AU) soulève chez nous un enthousiasme toujours plus grand depuis déjà plusieurs années. Le REQ et les éco-quartiers mettent en œuvre une gamme très diversifiée d'actions et d'activités sociales et environnementales reliées à cette thématique. En effet, **le maintien de la biodiversité en ville, l'isolation thermique et phonique des bâtiments, la réduction des îlots de chaleur, la réappropriation de l'espace public par les habitants, le rapport plus direct et sain à l'alimentation, la création de lien social et d'emplois de réinsertion**, l'agriculture urbaine peut apporter des réponses à tous ces enjeux ;
- Cultiver une parcelle de terrain à plusieurs peut rapprocher les citoyens les uns des autres et créer une dynamique de solidarité au sein d'un quartier. L'agriculture urbaine favorise également la **socialisation, la mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle**, ainsi que les liens de partage au sein des quartiers ;
- L'AU accroît la présence et la **diversité des espèces végétales** (plantes potagères, arbres et arbustes fruitiers) en ville, qui fournissent abri et nourriture à une panoplie d'espèces animales (oiseaux, papillons, pollinisateurs, etc.) ;
- L'AU détient un bon potentiel en matière de protection de la **biodiversité alimentaire**, et les jardins urbains peuvent constituer de véritables réserves de patrimoine agricole ;
- L'AU détient également un grand potentiel pédagogique en matière **d'acquisition de savoirs et de construction des connaissances, de sensibilisation à la saine alimentation et de prise en charge locale du milieu de vie**. La pratique de l'agriculture urbaine s'inscrit pleinement dans une démarche de sensibilisation aux saines habitudes de vie, au verdissement et à l'appropriation citoyenne de l'espace public ;
- L'AU peut contribuer au renforcement de la **sécurité alimentaire**, en particulier dans les déserts alimentaires ;
- L'AU fait l'objet d'une **réelle effervescence et d'un engouement croissant** ces dernières années à Montréal ;
- **La perte de biodiversité agricole est une source d'inquiétude**. Au cours du 20^e siècle, 75% de la biodiversité alimentaire a été perdue à travers le monde (Nature Québec 2011). La variété des plantes potagères que nous consommons dépend de la diversité des gènes et des semences qui en sont à l'origine. L'industrialisation de l'agriculture a entraîné une standardisation de la production et provoqué une disparition massive des semences indigènes traditionnellement cultivées par les agriculteurs.

Recommandations

Afin de développer et soutenir les actions en AU, le REQ préconise de :

- **Sensibiliser tous les arrondissements à développer et soutenir des projets d'AU;**
- **Harmoniser la réglementation** entourant la pratique de l'AU;
- Mettre sur pied des projets à **l'échelle de la Ville** ;
- Poursuivre les travaux du **Comité de travail sur l'AU de la collectivité montréalaise** ;
- Se doter d'une **politique publique** dédiée à l'AU ;
- **Intégrer des mesures concrètes favorisant l'AU lors de la révision périodique de son Plan d'urbanisme et de son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise** ;
- **Augmenter le nombre de jardins communautaires et collectifs** ;
- Prévoir un **financement** récurrent pour les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de l'AU ;
- **Soutenir les organismes communautaires** engagés en AU qui développent des projets terrains permettant de :
 - o sensibiliser les citoyens à la nature en ville, de verdir et améliorer le milieu de vie, préserver les ressources, favoriser l'alimentation de proximité et de qualité,
 - o favoriser la création d'un tissu social harmonieux, apaiser les tensions sociales et développer de saines relations (inter-culturelles et inter-générationnelles) de bon voisinage et d'amitié,

- améliorer l'hygiène de vie (activité, plein air, consommation de fruits et légumes...) et la sécurité alimentaire des gens, et favoriser un riche partage de savoirs et de connaissances liées à la santé.
- Sensibiliser les citoyens à ce **potentiel multidimensionnel** de l'AU ;
- **Accroître les aménagements**, options de jardinage écologique et permettre l'usage des espaces inutilisés par les citoyens pour des activités d'AU ;
- **Intégrer l'AU dans les Plans stratégiques de développement durable des arrondissements** ;
- Encadrer la pratique de **l'apiculture urbaine** ;
- **Intégrer l'AU lors de l'aménagement des espaces publics** ;
- **Imposer un pourcentage de toitures végétales** aux nouveaux projets de construction et rénovation ;
- **Mettre en valeur les bienfaits de l'AU pour la biodiversité.** En plus des nombreux jardins potagers privés et plus de 100 jardins communautaires partout dans la ville, des projets novateurs issus d'initiatives citoyennes ou communautaires voient le jour depuis quelques années. Ces jardins collectifs résidentiels, dans des cours d'école, sur des toits, des terrains d'entreprises, permettent d'accroître la présence et la diversité des espèces végétales en ville (plantes potagères, arbustes fruitiers, etc) qui fournissent des abris et de la nourriture à de nombreux animaux (oiseaux, papillons, abeilles, insectes pollinisateurs, etc). Également, parce qu'elle est pratiquée à petite échelle, sur des petites parcelles, par une multitude d'intervenants différents, l'agriculture urbaine facilite une utilisation diversifiée des semences et a ainsi un bel impact sur la biodiversité agricole.



Les jardins collectifs Paysage solidaire - YQQ



Lutter contre l'utilisation des pesticides

Etat des lieux

Considérant que :

- Depuis de nombreuses années **les pesticides sont pointés du doigt quant à leur nocivité**. Tant en milieu agricole qu'urbain, l'utilisation des pesticides représente un risque pour la santé des utilisateurs, leur entourage, les consommateurs d'aliments et l'environnement. Ils présentent de multiples propriétés toxicologiques, physiques, chimiques et biochimiques dont il faut limiter les effets indésirables ;
- Depuis le 31 janvier 2011, la Direction de l'environnement et du développement durable (DEDD) de Montréal coordonne et met en œuvre la **réglementation sur l'utilisation des pesticides** dans le but d'**interdire, sauf exceptions, l'utilisation de pesticides à Montréal**. Des efforts doivent encore être faits pour informer la population de cette réglementation.

Recommandations

Afin de lutter contre l'utilisation des pesticides, le REQ préconise de :

- **Intensifier la sensibilisation à la réglementation** sur l'utilisation des pesticides en ville pour les ICI, les organismes communautaires et les citoyens ;
- **Favoriser les échanges** entre la Ville, les partenaires, les arrondissements et les acteurs en agriculture ;
- Sensibiliser la population aux **enjeux liés aux pesticides** et à l'entretien écologique des pelouses et aux solutions de rechange aux pesticides ;
- **Soutenir les organismes locaux** qui sont engagés dans la lutte contre l'utilisation des pesticides, qui proposent des solutions de rechange et qui mettent en place des actions d'éducation relative à l'environnement ;
- **Promouvoir les pesticides naturels à faible impact.**

CONCLUSION

Dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de Développement de Montréal, le REQ soutient la ville dans ses engagements d'aménagement de son territoire selon les principes du développement durable. Nous lui proposons de développer de nombreuses actions tant environnementales que sociales pour construire **le Montréal vert de demain** : une métropole équitable, saine et écologique.

Comme nous l'observons ces actions favorisent l'ensemble des priorités environnementales actuelles : amélioration de la qualité de l'air, gestion responsable de l'eau et des matières résiduelles, protection de la biodiversité et des milieux naturels, amélioration de la qualité des milieux de vie, lutte contre les ilots de chaleur par le verdissement et l'embellissement, développement de l'agriculture urbaine et lutte contre les pesticides.

En s'engageant concrètement pour mettre en place les recommandations préconisées dans ce document, la Ville de Montréal permettra d'assurer auprès de sa population :

- un gain **économique**, car les coûts actuels engendrés par les problématiques environnementales seront diminués ;
- un gain **environnemental**, car les actions préconisées, si elles sont mises en place, permettront de réduire considérablement l'empreinte écologique de la Ville ;
- un gain **social**, qui se retrouve par l'adhésion et l'implication des citoyens à des projets mobilisateurs et créateurs de forts liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.

Nous tenons à rappeler que pour le REQ, la réussite du Plan de Développement de la Ville concernant l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux repose essentiellement sur la mise en place d'actions concrètes, ancrées dans la réalité locale et axées sur une approche participative des citoyens.

Il nous paraît important de permettre à la population de s'engager individuellement et collectivement sur des enjeux touchant à son milieu de vie et ainsi de se sentir partie prenante d'une communauté durable.

Il s'agira ainsi pour la Ville et ses partenaires de faire appel à des stratégies participatives qui sont engagées vers l'action, le partage, la transformation sociale et écologique de la société.

Références

Pour l'ensemble des enjeux :

Demain Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/planifier_mtl_fr/media/documents/pdm_demain_montreal.pdf

Plan de Développement Durable de la ville de Montréal 2010-2015 :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF

Qualité de l'air :

Bilan 2012 de la qualité de l'air à Montréal – Ville de Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/bilan_rsqa_2012_fr_bq.pdf

Plan stratégique 2020 de la STM :

www.stm.info/en-bref/plan_strategique2020.pdf

Gestion responsable de l'eau :

Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 - Ville de Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/EAU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT%20VERSION%20INTEGRALE.PDF

Gestion responsable des matières résiduelles et propreté :

Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/V9_PDGMR_BILAN_2009-2011.PDF

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/pdgmr_2010_2014_fr.PDF

Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts :

Rapport sur la Biodiversité 2013 – Ville de Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GRANDS_PARCS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORTBIODIVERSITE2013LECTUREECRAN.PDF

Ilots de chaleur :

Les îlots de chaleur dans la région métropolitaine de Montréal : causes, impacts et solutions :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDF-ILOTS.PDF

Étude des îlots de chaleur montréalais dans une perspective de santé publique :

<http://www.inspq.qc.ca/bise/post/2006/06/15/Etude-des-ilots-de-chaleur-montrealais-dans-une-perspective-de-sante-publique.aspx>

Étude de l'INSPQ : Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains :

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf

Agriculture urbaine :

Mémoire du REQ dans le cadre de la consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal :

<http://www.eco-quartiers.org/documents/Memoire%20AU%20REQ.pdf>

Coalition agriculture urbaine - Montréal fière d'être verte et nourricière :

http://www.rjqc.ca/sites/all/files/Coalition-Agriculture_Urbaine.pdf

Pesticides :

Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides à Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/MTL_DEPLIANT_PESTICIDES_VFRAN.pdf